

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 07 NOVEMBRE 2017.

Convoqué par Monsieur Michel ROULET, Administrateur Général et Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le Comité Technique Local s'est réuni le mardi 7 novembre 2017 à 9h30 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat était assuré par Didier VERMERSCH et le secrétariat adjoint par Jean-François WAILLE alliance UNSA-CFTC.

La CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais, était représentée par René QUIDE membre titulaire élu et Christian MAILLIET expert.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Approbation des Procès Verbaux de 7 et 20 septembre 2017 (pour approbation) ;**
- 2) **Ponts naturels (pour Avis) ;**
- 3) **Protocoles d'entraide entre les SPF de Saint-Pol et les SPF de Boulogne et Béthune 2 (pour Avis) ;**
- 4) **Bilan sur l'accueil personnalisé sur rendez-vous (pour information) ;**
- 5) **Déploiement du dispositif d'accueil Personnalisé sur rendez-vous (pour avis) ;**
- 6) **point d'étape sur l'expérimentation PRS (pour information) ;**
- 7) **Questions diverses ;**

En préambule à la réunion, la CGT Finances Publiques a lu sa déclaration liminaire (voir déclaration liminaire).

- 1) **Procès verbaux des CTL des 7 et 20 septembre 2017 :**
En l'absence des signatures du secrétariat adjoint, l'approbation des PV des CTL des 7 et 20 septembre 2017, a été reportée au prochain CTL.

2) Ponts naturels :

Au titre de l'année 2018, 7 ponts naturels peuvent être envisagé

- Lundi 30 avril 2018
- Lundi 7 mai 2018 ;
- Mercredi 9 mai 2018 ;
- Vendredi 11 mai 2018 ;

- Vendredi 2 novembre 2018 ;
- Lundi 24 décembre 2018 ;
- Lundi 31 décembre 2018

La direction propose de retenir 3 dates au titre des ponts naturels 2018 :

- Vendredi 11 mai 2018 ;
- lundi 24 décembre 2018 ;
- lundi 31 décembre 2018 ;

Une fois encore la direction nous impose : une journée d'absence exceptionnelle, (11 mai 2018) et deux journées ou ponts naturels à prendre sur nos congés ou en RTT, (24 et 31 décembre 2018).

Pour la CGT FIP 62, tous les collègues n'ont pas le même module horaire, certains sont obligés de les prendre sur leurs congés, cette situation est injuste.

La CGT FIP 62 a voté contre cette proposition.

Les votes :

- Pour : FO
- Abstention : CFTC
- Contre : SOLIDAIRES , **CGT.**

3) Protocole d'entraide entre le SPF de Saint-Pol et les SPF de Boulogne et Béthune 2 (pour Avis) :

Le bilan de l'opération d'entraide du SPF de Saint-Pol au profit du SPF de Montreuil est positif en termes de travaux et en termes d'échanges.

- L'expérimentation menée du 15 février au 30 septembre 2017 a ramené le délai de publication de 157 à 120 jours.
- Durant cette période le délai de publication du SPF de Saint-Pol est passé de 11 jours à 40 jours

Les délais de publication des SPF de Boulogne et de Béthune 2 se sont particulièrement dégradées. Au 30 septembre 2017, ce délai est de 167 jours pour le SPFE de Boulogne et de 156 jours pour le SPF de Béthune 2.

Un nouveau dispositif d'entraide est mis en place :

- Pour le SPFE de Boulogne, la mise en place du dispositif a débuté le 1^{er} octobre et se poursuivra jusqu'au 30 novembre.

L'objectif est de ramener le délai de publication à celui de Montreuil (120 jours), pour favoriser à terme la fusion de ses deux SPF.

- Pour le SPF de Béthune 2, l'entraide débutera au 1^{er} décembre 2017 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2018.

Ce protocole d'entraide pourrait être revu en fonction des renforts BNI dont pourrait bénéficier le SPFE de Boulogne et de l'affectation de 3 agents EDR profilés Publicité Foncière actuellement affectés au SPF de Béthune 2 et qui pourraient rejoindre le SPFE de Boulogne.

Pour la CGT FIP 62 le constat est un manque flagrant de personnel, la reprise du marché immobilier dans le département et tout particulièrement sur la côte et les

suppressions massives d'emplois pendant le même temps, ont fragilisé les services de publicité foncière, d'où la dégradation des délais de publication.

Ces protocoles d'entraide, s'ils sont une bonne solution pour la survie et le travail sur place des agents du SPF de Saint Pol, sont avant tout un moyen de pallier aux difficultés engendrées par les suppressions d'emplois dans notre département.

Les votes :

- Pour : CFTC, **CGT** ;
- Abstention : FO ;
- Contre : SOLIDAIRES.

La CGT a voté pour, car pour les agents du SPF de Saint-Pol, c'est une question de « survie » pour les deux années à venir. Toutefois, elle a rappelé que la seule vraie cause de ce retard était les suppressions d'emplois malgré la reprise du marché immobilier dans le département et sur la côte.

4) Bilan de l'accueil personnalisé sur rendez-vous :

A compter du 1^{er} mars 2017, la DDFIP du Pas-de Calais a mis en place un dispositif d'accueil personnalisé sur rendez-vous.

Expérimentation pour les services de :

- SIP de Montreuil ;
- SIE de Montreuil ;
- SIP-E de Bruay ;
- Trésoreries rattachées : Hersin-Coupigny, Fruges, Etaples, Le Touquet et Berck.

La mise en place de l'accueil personnalisé a été précédée par :

- Une formation des chefs de services ;
- Une e-formation pour les agents ;
- Une réunion présentant l'outil aux agents concernés ;

Depuis l'ouverture du dispositif, 384 rendez-vous ont été programmés au 30 septembre dans les SIP et SIE.

La volumétrie varie selon les services et notamment entre les deux SIE, pour la réception des débitants de Timbres.

Globalement ce dispositif d'accueil sur rendez-vous fait l'objet d'un avis globalement favorable. Dans la majorité des cas, c'est le contrôleur du secteur qui programme le rendez-vous.

Les motifs de rendez-vous correspondent à des cas complexes qui nécessitent ce type d'entretien

Toutefois, certains agents estiment que le temps consacré à la prise de rendez-vous reste souvent trop long.

Quant à l'amplitude des rendez-vous, elle est diverse selon les services et gérées avec souplesse.

5) Généralisation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (pour avis) :

Le déploiement de l'accueil sur rendez-vous est prévu à compter du 1^{er} février 2018, sur les sites :

- Arras ;
- Béthune ;
- Saint-Pol ;

La mise en place sera précédée par :

- Une formation des chefs de services ;
- Une e-formation pour les agents ;
- Une réunion présentant l'outil aux agents concernés ;

Le constat est mitigé :

- Le ressenti est globalement positif pour les services concernés, les rendez-vous sont mieux préparés. Il y a peu de contre appels.
- C'est un outil de mutualisation pour la trésorerie d'Hersin Coupigny, inutilisé pour les autres trésoreries concernées par l'expérimentation, la prise de rendez-vous étant l'usage depuis de nombreuses années.
- Seulement, 9 demandes effectuées sur internet, la faute à la complexité du système et son ergonomie perfectible.

La CGT FIP 62 s'est abstenue. Ce pourrait être un plus pour les agents à condition d'y mettre les moyens.

Les votes :

- Pour : CFTC;
- Abstention : FO ; **CGT** ;

Contre : SOLIDAIRES.

6) Point d'étape sur l'expérimentation du PRS Nord-DIRCOFI-NORD :

L'expérimentation consiste en la prise en charge de certaines créances de la DIRCOFI Nord par un PRS dédié. (PRS de la DRFIP Nord)

Après 2 années de mise en œuvre, des difficultés significatives ont été constatées par le PRS, principalement sur les créances complexes.

Le périmètre de l'expérimentation porte sur les créances complexes dites à risques (GARR) représentant 37 % du nombre de dossiers ou complexes (art : 223-A du CGI) représentant 23 % du nombre de dossiers : Sociétés intégrées fiscalement, hors périmètre DGE, dont la société mère est située dans le ressort de l'inter-région Nord)

le PRS étant chargé d'effectuer le recouvrement des 22 brigades de la DIRCOFI Nord.

Les difficultés rencontrées lors du recouvrement de ces créances, amène, en accord avec l'administration centrale, un recentrage de l'expérimentation sur les seules créances à risques

Conséquences : les prises en charges de ces impositions seront transmis au PCE du lieu d'imposition de la société mère, le stock restant à la charge du PRS.